

SOCIÉTÉ CIVILE DES MACHINES À RIZ BRUNEL, Saïgon

Étude de M^e Edgar MATHIEU, docteur en droit,
notaire à Saïgon, 124, rue Mac-Mahon.

PUBLICATION DE SOCIÉTÉ
Société civile des machines à riz Brunel
(*L'Impartial*, 30 août 1924, p. 7, col. 5)

Suivant acte sous signatures privées en date à Saïgon du 1^{er} mars mil neuf cent vingt quatre, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M^e MATHIEU, notaire à Saïgon, le 13 août 1924, M. Barthélémy Joseph BRUNEL, industriel, demeurant à Saïgon, 166 *bis*, rue Paul-Blanchy, M. Émile PEYSSON, négociant, demeurant à Saïgon, 31, rue Taberd, M. Adolphe GYSIN ¹, agent commercial, demeurant à Paris, 3, rue Richer, et M. André VANEL, agent commercial, demeurant à Saïgon, 228, rue Pellerin, ont formé entre eux une société civile particulière dite « Société civile des machines à riz BRUNEL », ayant pour objet l'exploitation de tous les brevets d'invention relatifs à une machine à décortiquer le paddy et à blanchir le riz pris par M. BRUNEL ; la fabrication, la vente et la location desdites machine», et l'exploitation de tous nouveaux brevets se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

La durée de la société est de quinze années qui ont commencé à courir le premier mars 1924.

La société est gérée et administrée par MM. Peysson et Vanel, soit conjointement, soit séparément. En conséquence, les acquisitions, marchés, locations, emprunts, ventes, recouvrements, quittances et mainlevées sont valablement réalisés avec la seule signature de l'un d'eux

Les associés ont apporté à la société, savoir :

M. Brunel, son travail et ses brevets évalués à la somme de mille piastres ;

M. Peysson, la somme de mille piastres ;

Et MM. Gysin et Vanel conjointement, pareille somme de mille piastres.

À l'expiration de la société, la liquidation sera faite par les quatre associés, ou par les associés primitifs survivants ou par celui des associés qui aura été désigné par les autres. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus.

Expéditions dudit acte de dépôt et de son annexe ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la Justice de Paix de Saïgon, le 30 août 1924.

Pour extrait et mention.

Signé : Edgar MATHIEU.

¹ Adolphe Gysin : associé avant la Grande Guerre de la maison Gysin frères (exportation au Japon), il monte, dans les années 1924-1928, une demi-douzaine de sociétés éphémères à Saïgon. Voir [encadré](#).